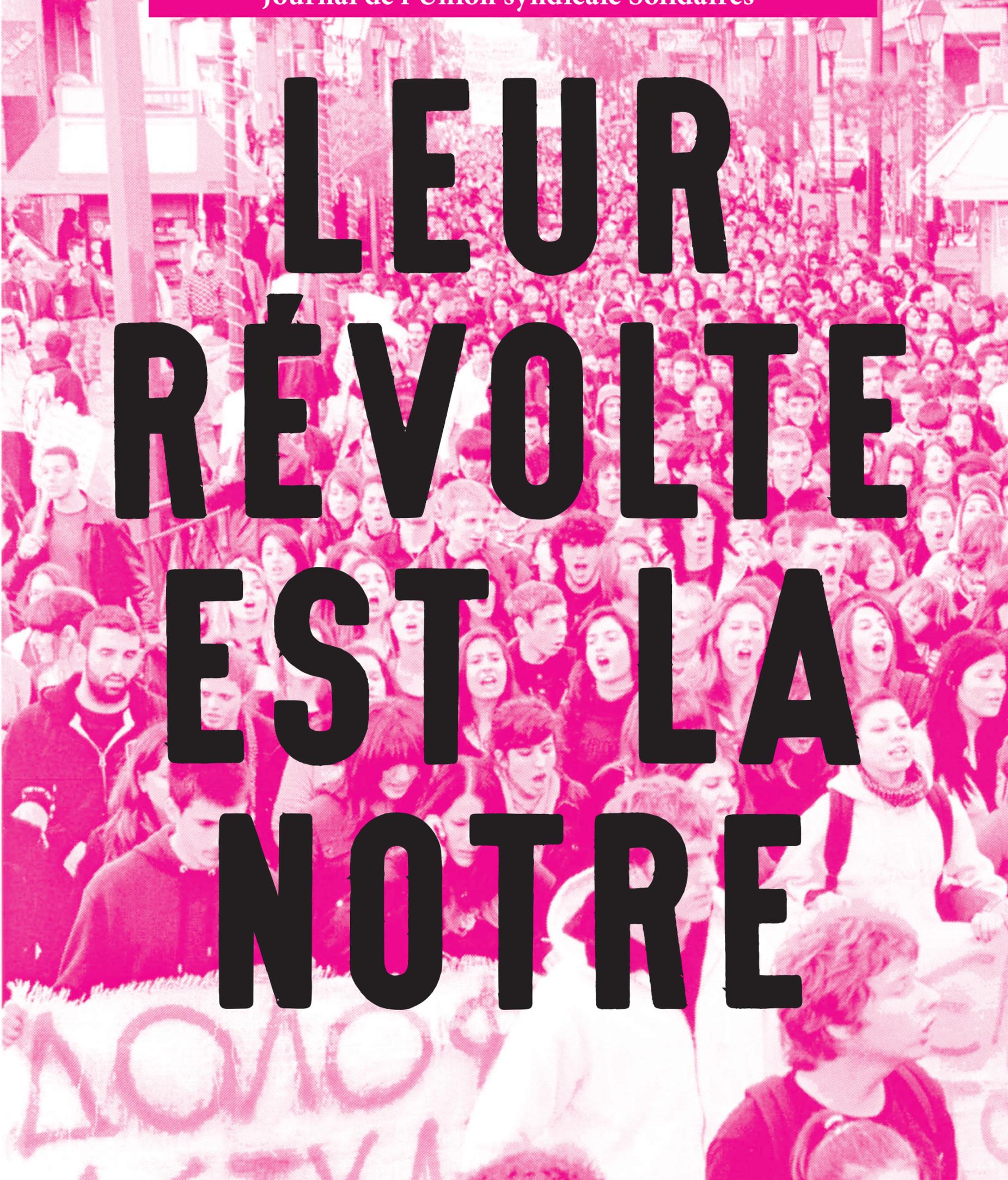


Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



**LEUR
RÉVOLTE
EST LA
NOTRE**

APPEL

SYNDICAL EUROPÉEN

Confederacion General del Trabajo
CGT ETAT ESPAGNOL

Confederacion Intersindical
CI ETAT ESPAGNOL

Intersindical Alternativa de Catalunya
IAC CATALOGNE

Confederazione Unitaria di Base
CUB ITALIE

Sindacato Dei Lavoratori
intercategoriale

SDL ET RDB ITALIE

Confederazione Italiana di Base
UNICOBAS ITALIE

Confederazione dei comitati di Base
COBAS ITALIE

Unione Sindacale Italiana
USI ITALIE

Transnationals Information Exchange
TIE ALLEMAGNE

Sveriges Arbetares Centralorganisation
SAC-SYNDIKALISTERNA SUEDE

British Industrial Workers of the World
IWW GRANDE BRETAGNE

Confédération Nationale du Travail
CNT FRANCE

Union syndicale Solidaires
SOLIDAIRES FRANCE

Nous ne paierons pas leur crise !

La « crise » marque l'échec absolu de l'idéologie néolibérale et des politiques qui visent à confier au marché le sort de l'humanité. Il était comique, l'an dernier, de voir ceux qui, comme tous nos gouvernants, étaient des adorateurs béats de la libre concurrence, se transformer en apôtres de l'intervention de l'Etat. Mais s'ils étaient pour que l'Etat intervienne, c'est pour sauver des intérêts privés suivant le précepte bien connu : *“socialiser les pertes et privatiser les profits”*.

Ainsi des milliers de milliards d'argent public, notre argent, ont été déversés, sans discuter, pour sauver les banques et les actionnaires, alors qu'il est « impossible » de trouver le moindre sou pour répondre aux besoins sociaux.

Mais ce n'est pas tout. La crise financière a touché l'économie réelle, la récession est là avec son cortège de licenciements ; patrons et gouvernements sont bien décidés à continuer de s'attaquer aux droits sociaux des salarié-e-s, notamment en matière de protection sociale, de droit du travail, de conditions de travail, et de santé au travail. Leur objectif est de faire payer la crise aux salarié-e-s en prônant dans chaque pays l'unité derrière

la politique gouvernementale pour essayer de faire passer la pilule. La xénophobie, le racisme sont des fléaux que nous combattons. Syndicalistes, nous construisons la solidarité internationale des travailleurs/ses pour leur répondre !

Les patrons et les actionnaires se sont gavés de dividendes, de cadeaux fiscaux de toutes sortes, de rémunérations démentielles avec, à la clef, des fortunes qui dépassent l'entendement. C'est à eux de payer leur crise. A nous de leur imposer nos exigences sociales. Plus que jamais, la mobilisation des salarié-e-s est à l'ordre du jour !

Pour sauver leur système capitaliste, les patrons et les actionnaires

sont organisés internationalement : le mouvement syndical doit agir à travers les frontières pour imposer un autre système que celui qui exploite les travailleurs/ses, pille les ressources naturelles et les pays pauvres, organise la famine d'une partie de la planète,...

Nous entendons avancer dans la mise en place d'un réseau syndical alternatif en Europe, ouvert à toutes les forces qui veulent lutter contre le capitalisme, le libéralisme.

Partout, développons et coordonnons les luttes sociales, et construisons la résistance commune au niveau européen ! Face à la crise du système capitaliste, la grève générale est nécessaire. Nous voulons la construire !

NON PAS SAUVER LES BANQUES
MAIS RÉPONDRE
AUX BESOINS SOCIAUX

Pour le respect des droits des Palestiniens

3 questions à :

Michèle Sibony, vice-présidente de l'UJFP - Union juive française pour la paix (L'UJFP, comme Solidaires, est engagée dans la campagne BDS - France)

Qu'est-ce que l'UJFP ?

L'Union juive française pour la paix, il faudrait dire pour une paix juste, est née au cours de la première Intifada pour soutenir les conditions d'une paix fondée sur le droit entre Palestiniens et Israéliens. Son effectif a décuplé en 2000 lorsque de très nombreux citoyens juifs n'ont pas supporté de se voir enrôlés de force par le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) dans un soutien catégorique de la politique d'A. Sharon, et du gouvernement israélien. Son effectif fait d'elle l'une des principales associations juives laïques en France. L'UJFP a aussi pris la mesure de « l'importation du conflit » en France par les tenants du choc des civilisations, avec le développement d'un violent racisme anti-arabe et anti musulman, elle lutte pour un vivre ensemble fondé sur l'égalité ici comme là bas. L'UJFP forte de son héritage prend aussi toute sa place dans la lutte pour les droits des « sans papiers ».

Pourquoi cet engagement dans la campagne BDS-France ?

Comme tout le mouvement de solidarité, nous avons vécu la décennie qui vient de s'écouler comme une immense régression des droits. Nous avons vu ce qu'il est convenu d'appeler la communauté internationale laisser faire un État d'Israël toujours plus violent dans l'occupation, dans la colonisation ininterrompue, dans les assassinats ciblés, dans les bombardements de civils, toujours plus loin jusqu'à l'offensive « plomb durci » sur Gaza de décembre 2009. Les conclusions du rapport Goldstone remis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et voté par l'Assemblée générale de l'ONU, sont nettes : « des actes assimilables à des crimes de guerre, et peut-être, dans certaines circonstances, à des crimes contre l'humanité » [...] « en application d'une politique globale visant à punir la population civile de Gaza ». Depuis, et



malgré l'absence totale de volonté d'Israël de mener les enquêtes nécessaires sur la conduite de l'opération « plomb durci » un consensus européen et étasunien semble vouloir jeter ce rapport aux oubliettes de l'histoire. Tout comme l'Union européenne refuse d'appliquer le droit international et de respecter ses propres normes. Elle n'exerce pas les sanctions prévues comme la levée immédiate de l'Accord d'association qui la lie à Israël. Cet accord est pourtant conditionné, par son article 2, au respect des droits humains et sa suspension a été votée par le Parlement européen en 2002.

L'UE n'exerce pas non plus les sanctions préconisées par la Cour de justice internationale (CJ) contre l'illégalité du mur en 2004... En réalité c'est au renforcement des liens de coopération militaire, scientifique, économique, culturelle avec Israël que s'emploient nos gouvernements. L'OCDE s'apprête à intégrer Israël et

a déterminé un « territoire économique israélien » comprenant la Cisjordanie occupée, le Golan syrien et Jérusalem Est pour contourner l'obstacle politique de l'absence de frontières israéliennes. Elle légitime ainsi l'occupation et dessine les frontières d'un Grand Israël. Encourager la politique israélienne actuelle, criminelle vis à vis des Palestiniens, n'offrant aucune perspective à sa propre société, hormis l'apartheid entre des citoyens classés selon leur origine, et d'autres guerres contre l'Iran, le Liban... d'autres offensives sur Gaza assiégée depuis 3 ans, ne peut être considéré comme un acte amical envers Israël. Nous considérons qu'il est urgent au contraire d'arrêter Israël dans cette dérive folle hors la loi.

L'appel palestinien au BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) de 2005 se présente comme le recours pacifique de la société civile, un outil pour faire pression sur Israël et sur nos propres gouvernements pour qu'ils appliquent les sanctions prévues par la loi. Il s'est réimposé à nous pendant l'horreur de l'offensive sur Gaza, et devant le constat que l'opinion française entendait la détresse palestinienne.

Comment se concrétise cette campagne ?

Nous l'avons vu sur les marchés de nos villes, dans le rejet des produits israéliens par les consommateurs écœurés mais fermes sur leur position : ça suffit ! Nos militants informent les consommateurs et les directions des grandes surfaces sur les raisons du BDS, l'origine des produits ; ils informent sur les actions culturelles organisées en France avec les institutions israéliennes et interpellent les partenaires culturels. Ils dénoncent les investissements d'entreprises françaises dans les colonies. Ils s'appuient aussi sur les informations fournies par les sites israéliens sur ces entreprises et leurs investissements : comme www.whoprofits.org, site de la coalition des femmes pour une paix juste, ou les publications de l'AIC (Alternative information center), par exemple, sur l'implication des universités israéliennes dans l'occupation, l'armée et la colonisation. Nous l'avons vu dans les décisions de désinvestissements d'États européens, qui s'honorent dans leur cohérence et leur droiture, comme dans le mouvement international populaire, syndical, universitaire qui entre dans la campagne. Nous l'avons vu devant la capacité de ralliement de près de cent associations partis syndicats contre l'installation d'Agrexco à Sète, en France et même en Europe, où cette lutte est déjà relayée. Cette voix pacifique et éthique de la société civile, en France, en Europe, énonce calmement mais fermement le refus de voir encouragé et renforcé le régime de la loi du plus fort, et la volonté que s'impose le droit, seul garant d'une paix véritable. L'UJFP ne pouvait que se reconnaître dans cette lutte.

UJFP
21 ter rue Voltaire
75011 Paris - www.ujfp.org

UJFP

UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX
الإتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Leurs profits sont nos misères !

La Grèce et nos retraites sont victimes de la même politique. Les états, qui ont injecté des milliers de milliards pour renflouer les banques et les spéculateurs, veulent maintenant faire payer la note aux populations. Cela passe par une austérité renforcée en Grèce et par le refus annoncé en France d'augmenter les cotisations sociales pour équilibrer les caisses de retraite (ce qui va aboutir à une nouvelle baisse des pensions par rapport au dernier salaire). Les États français et grecs affichent cette même volonté de nous faire payer la crise pour rassurer les marchés en montrant que les comptes de la nation sont bien tenus, que les investissements y sont bien placés.

La Grèce subit la politique européenne qui ne recherche pas un territoire homogène grâce à une harmonisation sociale et fiscale par le haut, mais qui s'intègre dans une mondialisation du dumping social. L'Allemagne a donné le ton en réduisant les salaires en repoussant l'âge de départ en retraite à 67 ans, en rejetant sous le seuil de pauvreté 14% de la population... et en exportant ses produits moins chers et son chômage partout en Europe, y compris en Grèce. Aujourd'hui, cette même Grèce, accusée de ne pas avoir instauré une telle austérité, est mise en demeure d'imposer de redoutables plans de rigueur, réduire les salaires de 15%, reculer la retraite à 67 ans, augmenter la TVA à 21%, faire chuter les emplois publics... La Grèce sert de

laboratoire aux politiques d'austérité que les gouvernements veulent instaurer partout en Europe. Si la population grecque cède, ce sera ensuite le tour du Portugal, puis l'Espagne, l'Irlande... Le seuil des droits sociaux diminuera partout et une nouvelle offensive voudra paupériser le plus grand nombre au profit de quelques-uns. L'effet domino risque d'être terrible.

Loin de se résigner, le peuple grec se défend et se bat. Les travailleurs/euses européens doivent soutenir ce combat. L'Union Européenne doit cesser de céder aux puissances financières. Solidaires, avec les organisations européennes avec qui nous travaillons, s'inscrit dans toutes les initiatives unitaires de soutien à cette juste lutte

En France, nos retraites sont victimes de la volonté de « détricoter » les acquis de 1945, le programme du Conseil national de la résistance qui a mis en place une efficace protection sociale échappant aux profits et organisant des solidarités. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs contre-réformes ont été imposées l'autre, en visant à chaque fois une partie seulement des salarié-es afin de diviser pour régner et éviter une réaction d'ensemble. Ces contre-réformes ont toutes baissé la pension qui représentait 79% du salaire avant celles-ci, puis 72% en 2007... et le COR table sur 65% en 2020 et 59% en 2050 !

En 2010, Medef et gouvernement se sentent suffisamment sûrs d'eux pour une attaque frontale : baisser encore la pension (alors qu'un million de retraité-es vit déjà

en dessous du seuil de pauvreté) et remettre en cause les emblèmes de la répartition. L'intersyndicale nationale maintient pour partie son unité autour de la nécessité pour le gouvernement de résorber le chômage au lieu de s'attaquer aux retraites et à ses emblèmes. Cependant, la forme de l'action est une question essentielle et Solidaires continue à porter l'idée que seul un affrontement d'ampleur, passant par un mouvement général reconductible, permettra de contrer la politique antisociale du gouvernement et d'imposer un meilleur partage des richesses.

Outre la responsabilité qui incombe à l'intersyndicale il est crucial de favoriser le renforcement du processus de mobilisation dans la société en utilisant différents leviers. C'est l'objectif de l'appel sur les retraites impulsé par Attac et Copernic qui vise à sensibiliser l'opinion sur le refus de la régression sociale et sur la mise en avant d'autres solutions. Partout, il convient localement de s'emparer de cet appel, d'impulser des cadres unitaires les plus larges possibles, de proposer des initiatives... Il s'agit de favoriser une dynamique de sensibilisation et de mobilisation au sein de la société. Solidaires a un rôle essentiel à jouer dans ce processus.

Il faut en finir avec la recherche effrénée du maximum de profits, qui provoque les crises, amplifie les inégalités, appauvrit les populations, met en cause la protection sociale et les retraites. Grèce et retraites sont des tests : montrons leur notre résistance et imposons une autre société !

« coût du travail » au centre de la répartition des richesses

À l'heure où s'engage un débat sur la répartition des richesses et sur les moyens de financer les retraites, la protection sociale ou les services publics, le coût du travail, l'élément central des analyses économiques et des fondements syndicaux revendicatifs, est encore mal appréhendé dans le débat public, ce qui laisse libre cours aux idées fausses et à leur exploitation partielle.

Pour le discours libéral, très répandu dans la sphère politique, le coût du travail est trop élevé, il faut le réduire pour doper la compétitivité des entreprises. Ce discours met l'accent sur les aspects micro-économique, nie les rapports sociaux et ignore la dimension globale de « choix de société » posée par la question de la rémunération du travail et de la répartition des richesses.

Il est donc vital de définir le coût du travail, d'en analyser les évolutions, de discuter les effets des variations du coût du travail et de formuler des pistes revendicatives.

Définition

Le coût du travail constitue la rémunération du travail ; c'est l'ensemble des dépenses de l'entreprise liées à l'utilisation de la main d'œuvre (c'est-à-dire les salaires (dont les primes, les avantages en nature, les congés payés) et les cotisations sociales (dites « charges sociales », part salariale et part patronale).

Sortir de la confusion qui règne sur les « charges sociales »

La distinction entre part salariale et part patronale des cotisations sociales paraît artificielle. Le salaire net est obtenu déduction faite des deux niveaux de cotisations. En réalité, la distinction n'est pas neutre. Si on diminue les cotisations patronales, le coût du travail diminue mais le salaire net et les cotisations salariales ne varient pas. Si on baisse les cotisations salariales, le coût du travail ne varie pas mais le salaire net augmente. Ceci explique que les « allègements de charges », pris pour diminuer le coût global du travail, portent sur le niveau patronal des cotisations.

Le coût du travail constitue la rémunération du travail. On ne peut laisser croire comme le fait le Medef que les entreprises subissent tout à la fois un coût du travail trop élevé et qu'elles paient des charges trop élevées, comme si au coût du travail s'ajoutaient des charges (des cotisations) alors que celles-ci font partie intégrante de ce même coût du travail.

Charge ou rémunération ?

Comptablement, les salaires et les cotisations sont enregistrés aux comptes de classe « 6 » ; les charges comptables. Mais pour le salarié et l'analyse macroéconomique, le coût du travail est un revenu et une source de financement du système de sécurité sociale (c'est la part du revenu du travail qui est socialisée).

Cotisations sociales et « prélèvements obligatoires »

Le choix de société de se doter d'un régime de sécurité sociale socialisée implique une socialisation de son financement. Le financement de la sécurité sociale est assuré par des cotisations sociales et des impôts affectés, il représente la moitié des « prélèvements obligatoires » (du total des impôts et des cotisations sociales).



Les allègements de cotisations sociales ont connu 3 grandes phases. Déplacement des cotisations et baisse des taux dans les années 80, réduction du coût du travail (un objectif explicite de la politique de l'emploi) à partir de 1993 et allègements venant compenser la baisse de la durée du travail depuis la fin des années 90.

Les allègements généraux de cotisations sociales représentaient un coût de 27,5 milliards d'euros en 2008 (30,6 milliards d'euros avec les allègements ciblés). Bien que compensés par l'État (ce qui grève ses marges de manœuvres), ils représentent un manque à gagner qui pose des questions sur : la politique de l'emploi, l'évolution du système de protection sociale, la structure des cotisations sociales et l'évaluation des allègements.

Comparaison n'est pas raison

Les tenants de la baisse du coût du travail s'appuient sur des comparaisons partielles visant à faire ressortir le

« poids » des cotisations sociales patronales : évoquer un niveau de « charges » (de cotisations) n'enseigne rien si elles sont calculées sur un salaire net plus faible que dans de nombreux autres pays qui n'ont pas fait le choix d'une sécurité sociale financée par les revenus du travail (c'est une particularité française d'avoir des salaires nets plus faibles que d'autres pays du fait d'un haut niveau de protection sociale) et si on ne précise pas que ces « charges » constituent une part de la rémunération.

Ces comparaisons montrent que la France n'est pas le pays où le coût du travail est le plus élevé. Elles montrent en outre que la productivité y est élevée, ce qui diminue le coût relatif du travail, même si cela est obtenu à un prix social élevé (dégradation des conditions de travail...). Selon l'INSEE, depuis les années 70, la productivité a augmenté plus rapidement que le coût du travail : entre 1975 et 2004, le coût du travail a été multiplié par 2,2 et la productivité par 2,3. Et depuis le début des années 90, le décrochage est réel : entre 1992 et 2004, le coût du travail augmente de 1,7 % par an et la productivité de 2,1 %.

En outre, les inégalités de salaires s'accroissent au profit d'une minorité, surtout du fait du développement des rémunérations liées à la performance, essentiellement boursière (bonus...) versées à certains cadres supérieurs. Pour l'INSEE (Portait social, édition 2009), la part des très hauts salaires augmente dans la masse salariale globale : en 2007, les 1 % des personnes les mieux rémunérées (133 000 personnes déclarant plus de 124 573 euros) du secteur privé ont gagné en moyenne un salaire brut de 215 600 euros, ils représentaient 6,8 % de la masse salariale contre 5,5 % en 1996. Les cadres des marchés financiers gagnent en moyenne 11 400 euros par mois quand les ouvriers non qualifiés de l'artisanat en gagnent moins de 1 200 euros. Pour l'équivalent d'un temps complet, la moitié des salariés touchaient moins de 1 700 euros par mois en 2007 et 10 % gagnaient moins de 1060 euros par mois. Il est clair que les inégalités de salaires augmentent, tous les travaux effectués sur le sujet le démontrent. Le rapport Cotis, bien que minimisant la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée brute, ne disait pas autre chose lorsqu'il notait que « la croissance rapide (des) hauts salaires sur les dix

dernières années a ainsi entraîné une augmentation des inégalités de salaires ».

Le SMIC (environ 1 000 euros de salaire net en 2010) joue un rôle important dans le débat sur la rémunération du travail. La politique de baisse des cotisations sociales s'est largement concentrée sur les salaires compris entre le SMIC et 1,6 SMIC. Du coup, nombreux sont les salariés qui sont rémunérés au SMIC (environ 14 %).

Effets théoriques de la variation du coût du travail

Pour les libéraux, une hausse du coût du travail provoquerait une substitution capital/travail. Les entreprises seraient incitées à opter pour des modes d'organisation ou des investissements qui privilégient le matériel et le capital à la main d'œuvre, ce qui déboucherait sur une accélération de la productivité et une croissance moins riche en emplois. Une telle hausse provoquerait une déformation des prix relatifs sur le marché des biens et des services, les biens et services intensifs en capital voyant leur part relative baisser, ceux intensifs en main d'œuvre voient leurs augmenter, les consommateurs optant pour des biens intensifs en capital, au détriment de ceux intensifs en travail, au détriment de l'emploi. Une hausse du coût du travail diminuerait l'excédent brut d'exploitation (le « bénéfice brut ») ce qui freinerait l'investissement et l'emploi.

Pour les partisans d'une hausse du coût du travail, une telle hausse inciterait à augmenter la productivité des salariés

(des salaires élevés attirent des talents et les retiennent, stimulent le travail et limitent le « turn over »). Le rapport coût/ productivité augmente alors et il en résulte une baisse du coût relatif du travail au regard de la productivité. Au niveau macroéconomique, il s'ensuivrait une hausse de la consommation donc de la production et de l'emploi.

Il s'agit des principaux éléments du débat, qui peut se décliner à l'environnement. Ainsi, les allègements sur les bas salaires de même que la montée en puissance au cours des années 2000 de mécanismes tels que la prime pour l'emploi ont également un effet incitatif pour les employeurs à ne pas augmenter les salaires et aboutissent à maintenir de nombreux salariés dans une situation financière fragile voire précaire.

L'un des arguments du Medef est que les PME sont les grandes victimes du niveau trop élevé du coût du travail. C'est là un argument fallacieux : les PME pourraient supporter un niveau plus élevé de cotisations sociales. En réalité, elles sont avant tout victimes de la pression des grandes entreprises (fausse sous-traitance, pression sur les coûts, délais de paiement trop longs...) et de la difficulté d'accéder au crédit. Elles souffrent de plus d'un manque d'attractivité pour certaines professions qualifiées, plus attirées par les grandes entreprises. Un coût du travail trop bas joue donc contre leurs intérêts et leur développement. Une politique publique globale et équilibrée doit aussi leur permettre d'accéder plus facilement au crédit pour se financer et de ne pas subir les effets de la sous-traitance et des positions dominantes des grandes entreprises.

Rien ne démontre un lien entre variations du coût du travail et chômage

Il est souvent avancé qu'une baisse du coût du travail est favorable à l'emploi. Cependant, les effets d'une baisse du coût du travail dépendent pour partie du caractère substituable des facteurs de production, ce qui n'est pas toujours le cas. Empiriquement, rien ne permet de mettre en évidence un impact de la baisse du coût du travail sur le rythme de substitution capital/travail. Au contraire, la relation « baisse du coût du travail/profit/investissement/emploi/baisse du chômage » est démentie par les faits : dans la plupart des pays industrialisés, depuis les années 80, la baisse de la part des salaires dans le PIB et la hausse des profits se sont accompagnés d'un chômage élevé.

Les travaux portant sur les créations ou les sauvegardes d'emplois sont discutés et contestés, ils donnent le sentiment d'une tentative de validation a posteriori du choix d'abaisser les cotisations sociales. Il en va ainsi des travaux de la Dares pour qui les « allègements de charges » de 1985 et 1996 auraient permis la création ou la sauvegarde de près de 460 000 emplois, une conclusion remise en cause par l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) car l'étude ne tient pas compte des effets de substitution favorisés par les allègements de cotisations intervenus, d'une part, entre emplois à temps plein et à temps partiel au bénéfice de ces derniers et, d'autre part, entre l'emploi qualifié et l'emploi non qualifié.

Le double discours des autorités publiques

Le discours officiel est connu : il faut abaisser les impôts et les « charges sociales », trop élevées. Mais à l'extérieur des frontières, il est différent : pour l'Agence française des investissements internationaux (AFII) « en termes de coût global d'une entreprise, la France est leader européen des faibles coûts. En France, les coûts d'implantation d'une entreprise, incluant la main-d'œuvre, l'immobilier, le transport, les services publics et les taxes, sont très compétitifs. En incluant les charges de sécurité sociale, les coûts totaux de charges salariales sont plus faibles que ceux du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. » En d'autres termes, l'agence ministérielle donne raison à ceux qui relativisent et qui contestent les analyses et le discours sur le poids des « charges sociales » et l'importance du coût du travail.

1. Dares, *Premières synthèses*, décembre 2004. 2. Une arme miracle contre le chômage, Revue de l'OFCE n° 81, 2002.
2. Une arme miracle contre le chômage, Revue de l'OFCE n° 81, 2010.

Priorité aux salaires

Les salaires sont la priorité : il faut regagner une part supplémentaire de la richesse nationale. Ceci passe par une augmentation des salaires nets et des cotisations sociales en excluant les formes de salaires et rémunérations variables qui introduisent une incertitude dans l'évolution des revenus et qui les mettent en compétition. La question de la répartition des bénéfices par tiers est un leurre : la priorité demeure la hausse de la part des salaires avant détermination du bénéfice, celui-ci devant être poussé au réinvestissement (par l'impôt sur les sociétés et par le Slam - Shareholder Limited Authorized Margin ou marge actionnariale limitée autorisée - qui limiterait la distribution des bénéfices sous formes de dividendes). Enfin, la question de l'épargne salariale et de l'intéressement est posée : il faut privilégier autant que possible le salaire.

Revalorisation du SMIC

Indexer les salaires sur un indicateur « macro-économique » est nécessaire, de sorte que l'évolution des salaires ne dépende pas de la productivité de l'entreprise (au risque d'accroître la pression sur les salariés) mais qu'elle puisse ne plus perdre du terrain au regard de l'évolution de la valeur ajoutée (indicateur de PIB par habitant par exemple). Autre enjeu, la transparence dans les entreprises passant par la publication obligatoire des rémunérations supérieures à un certain seuil. Une revalorisation du SMIC et des minima sociaux ainsi qu'une intensification de la défense de l'action publique et de la protection sociale sont tout autant indispensables.

Une réforme fiscale s'impose, elle passe par un élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu qui doit imposer tous les revenus (dont les revenus financiers) et par un impôt sur le revenu plus progressif (avec plus de tranches et une tranche marginale de l'IR comprise entre 70 et 90 % sur les plus hauts revenus, pour réduire les inégalités de revenus et dissuader l'explosion des rémunérations « exceptionnelles » ; bonus, parachutes dorés...).

Mettre à contribution toutes les richesses

Un nouvel impôt local des entreprises basé sur le foncier et la valeur ajoutée reste à construire, sans transfert de charge fiscale vers les ménages. En matière d'impôt sur les sociétés, l'élargissement de l'assiette et la piste d'une différenciation des taux entre le bénéfice réinvesti et bénéfice distribué doivent être creusés. S'agissant de la sécurité sociale, l'élargissement des cotisations sociales demeure en débat entre, d'une part, les partisans d'un financement exclusivement assis sur les cotisations et, d'autre part, ceux qui prônent un prélèvement élargi à la valeur ajoutée affecté aux caisses de sécurité sociale, notamment en matière d'assurance maladie. Un prélèvement sur les revenus du capital est nécessaire pour mettre à contribution toutes les richesses. Enfin, il faut en finir avec la plupart des niches sociales (46 milliards d'euros en 2010).



Les cadres des marchés financiers gagnent en moyenne 11 400 euros par mois quand les ouvriers non qualifiés de l'artisanat en gagnent moins de 1 200 euros

Surendettement :

une mission de service public à renforcer

La crise économique et financière qui s'est abattue sur la majeure partie des pays riches a pointé les limites d'un capitalisme financier qui a ponctionné l'activité économique réelle. Conséquences ?

Des salaires pressurés à la baisse pour la majorité, et pour la minorité privilégiée une accumulation exponentielle, par le jeu des intérêts perçus cumulés. Avec pour résultat, une faiblesse chronique de la demande, à laquelle vient pallier le recours croissant au crédit, financé en partie par ceux qui ne savent plus comment dépenser leur argent. Car dans cette version modernisée du servage, les agios des crédits revolving ou des prêts immobiliers payés par ceux qui en sont réduits à la portion congrue rémunèrent les « investissements » des plus fortunés via la titrisation des crédits bancaires... jusqu'à ce que cette bulle de dettes implose. Voilà où mène le modèle que l'on nous a présenté comme indépassable depuis trente ans. Lorsque les fruits du travail de la société sont mal distribués, lorsque les riches s'enrichissent et que les classes moyennes et les plus pauvres ont du mal à garder la tête hors l'eau, comme c'est clairement le cas aujourd'hui, alors le système s'effondre.

Devant ce constat, et à défaut d'apporter de véritables solutions sur le long terme, le législateur tente d'améliorer les lois existantes pour lutter contre le surendettement des ménages. Et cela dure depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, la Banque

de France reçoit environ 180 000 dossiers de surendettement chaque année, soit deux fois plus qu'au moment de la création du dispositif de traitement du surendettement créé par la loi Neiertz n° 89-1010 du 31 décembre 1989.

Au fil des ans, plusieurs modifications de la législation sont intervenues pour améliorer la procédure instituée par la loi Neiertz dans le traitement du surendettement. La dernière en date (loi 2003-710 du 1er août 2003 dite « loi Borloo ») instaure la procédure de rétablissement personnel (PRP) dont l'objectif est de donner une véritable seconde chance aux surendettés dont la situation est irrémédiablement compromise.

Le but du législateur est double : aider les personnes surendettées à rétablir leur situation et conserver le rôle moteur dans l'économie des crédits à la consommation. Car dans notre société de consommation, le surendettement demeure une soupape de sécurité qui empêche le système d'exploser.

La procédure du surendettement reste malgré tout l'unique perspective pour toutes celles et tous ceux qui se retrouvent un jour dans une impasse financière totale.

Ce qu'il est important de savoir :



Qui peut bénéficier de cette procédure et quel est le but du dossier de surendettement ?

Tous les particuliers de bonne foi ne pouvant plus faire face à leurs dettes. Le rôle des commissions de surendettement est de renégocier pour les surendettés l'ensemble de leurs dettes directement avec leurs créanciers. En cas de situation financière ne permettant pas de paiement, la commission a la possibilité de geler le paiement des dettes pendant une durée définie en attendant une amélioration de la situation financière (retour à l'emploi par exemple).

Quelle sont les conséquences du dépôt d'un dossier de surendettement ?

Dès le dépôt du dossier, la personne surendettée est fichée au Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers et s'engage à ne plus faire de crédit. Par contre n'étant pas fichée au Fichier Central des Chèques, elle garde toute sa capacité à émettre des chèques et à se servir de sa carte bleue. Cependant les moyens de paiement n'étant jamais une obligation, la banque peut à tout moment les retirer, ce qui arrive dans de nombreux cas.

Et la procédure de Rétablissement Personnel (PRP) ?

Elle s'adresse aux débiteurs dits « dans une situation irrémédiablement compromise », c'est-à-dire toute personne dont la situation financière ne permet pas le paiement des charges courantes et pour laquelle aucun élément prévisible ne permet d'espérer une évolution positive (retraités par exemple).

Les évolutions législatives :

Le projet de loi en cours de discussion au Parlement vise surtout à mieux encadrer le crédit : interdiction de lier un crédit à une carte de fidélité ; la solvabilité des débiteurs devra être mieux appréhendée lors de l'acceptation du crédit mais aussi en cours de prêt (tous les 3 ans au minimum) ; encadrement des taux d'intérêts en fonction des sommes prêtées ; obligation pour toute ouverture d'un crédit renouvelable supérieur à 1000€ de proposer une alternative avec un prêt amortissable ; les échéances des prêts renouvelables devront systématiquement rembourser une partie du capital et pas seulement des intérêts.

Le projet modifierait également la durée de fichage qui passerait à 5 ans (10 ans actuellement). Enfin, les demandes de paiement des créances seraient suspendues dès la recevabilité du dossier.

infos solidaires

Marche Paris-Nice des sans-papiers

À l'occasion du sommet pour le 50^e anniversaire des indépendances des pays africains, les collectifs de sans-papiers regroupés dans le « Ministère de la régularisation de tous les sans-papiers » ont décidé de marcher de Paris à Nice, du 1^{er} au 30 mai, pour exiger la régularisation des sans-papiers qui vivent et travaillent en France. Plus d'une quarantaine d'organisations soutiennent cette marche, dont Solidaires, qui se traduira par diverses initiatives unitaires dans les villes étapes concernées.



Solidaires se renforce !

Trois nouvelles organisations nationales ont rejoint, à titre d'observateurs dans un 1^{er} temps conformément à nos statuts, notre Union syndicale lors du Bureau national d'avril. Il s'agit des syndicats : ASSO (Action pour les salariés du secteur associatif), SUD Hôtellerie et Restauration et SUD-Solidaires Assistance. Ces arrivées témoignent du développement de notre Union syndicale et de l'importance à poursuivre notre réflexion sur les questions de syndicalisation et de structuration qui constitueront un enjeu central de notre prochain congrès en juin 2011.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Un « kit » concernant la lutte contre les violences faites aux femmes a été réalisé par Solidaires. Ce problème concerne aussi le syndicalisme et l'intervention syndicale dans les entreprises et dans les services. Ce matériel, qui se présente sous la forme d'un recto/verso, rappelle différents niveaux d'interventions syndicales possibles, la législation actuelle et les associations et coordonnées utiles. Vous pouvez télécharger ce kit à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/article30541.html>

Lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle

Le Bureau national de Solidaires d'avril dernier a décidé de la mise en place d'une commission nationale LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, trans) à partir de celle existant au sein de Solidaires Paris. Il s'agit de favoriser l'élaboration d'un revendicatif syndical sur ces questions. Un 1^{er} tract a été élaboré pour le 17 mai, journée internationale de lutte contre l'homophobie. Par

ailleurs, plusieurs organisations syndicales de la Fonction publique, dont Solidaires FP, travaillent actuellement à la création d'un collectif intersyndical LGBT FP.

Les Richesses, ça se partage !

Après la question écologique en décembre dernier à Paris, une seconde rencontre militante FSU-Solidaires se déroulera le 9 juin à Rennes. Cette réunion aura pour thème le partage de la richesse produite, le revenu national, qui est au cœur du conflit social. Deux grandes questions seront abordées : la répartition primaire des revenus (centrée sur le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits) ; la redistribution des revenus (axée sur la définition d'une fiscalité redistributive). Les questions de stratégie syndicale et de mobilisations concluront cette journée.

Espace Solidaires sur Dailymotion

Vu le nombre grandissant de vidéos réalisées par notre Union syndicale, un espace spécifique Solidaires a été créé sur Dailymotion (<http://www.dailymotion.com/Solidairesnational>). Celui-ci regroupe notamment les différents clips réalisés dans le cadre de l'émission télévisuelle « Expression directe ». Ces films, tels ceux consacrés à la question des retraites, constituent un outil syndical qu'il convient de faire vivre au maximum.

A lire

Retraites. L'heure de vérité
Editions Syllepse. Cet ouvrage, paru sous l'égide d'ATTAC et la Fondation Copernic, comporte plusieurs contributions portées par la conviction que l'enjeu des Retraites est emblématique d'un choix de société, soit profondément inégalitaire comme le préconise le projet gouvernemental, soit toujours plus solidaires selon l'engagement des rédacteurs.

Expressions solidaires

Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75019 Paris

Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)

Graphisme : Gérard Paris-Clavel,
Maud Dubief, Anne Desrivières